

Pour une Politique fiscale équitable favorable à la croissance Inclusive

Objectif principal **Presentation: Joseph PAILLANT**

Sensibiliser l'assistance sur l'impact de la fiscalité sur la répartition des richesses ou le retour de l'impôt.

Objectifs spécifiques

- 1- Établir les relations de cause à effet entre la structure fiscale Haïtienne et la situation générale du Pays.
- 2- Souligner sommairement les mesures fiscales favorables aux investissements.
- 3- Attirer l'attention sur les grandes mesures opportunes à une fiscalité de rupture orientée vers une meilleure répartition de l'impôt en amont et en aval, alimentant le civisme fiscal.

* Concepts –clés

1.- Politique fiscale

Ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal et qui permettent de financer les dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique à travers le revenu disponible, la consommation, l'épargne et l'investissement

2.- Équité fiscale

Critère du bénéfice : Jouissance des services publiques

2.2 critère de la capacité contributive ou la mesure du fardeau fiscal du contribuable en fonction de sa situation économique (Revenu , consommation, richesse)

3- Croissance Inclusive

La croissance inclusive est une croissance :

- ❖ Elevée et soutenue ;
 - ❖ Diversifiée entre les secteurs ;
 - ❖ Partagée:
- Incluant une large partie de la population active ;
 - Offrant des opportunités égales d'accès aux marchés et aux ressources.

C'est une croissance économique qui crée des opportunités pour tous les segments de la population et qui distribue les dividendes de la prospérité accrue, tant en termes monétaires que non monétaires, équitablement à travers l'ensemble de la société.

La croissance inclusive ou la croissance pro-pauvre est une croissance qui réduit les problèmes des personnes vulnérables et des plus défavorisés et bénéficie à tout le monde.

1.- Fiscalité en Haïti entre performance et décadence.

1.1- Description Générale de l'environnement économique

- Généralité

- 23 gouvernements de 1988 à 2018

- Population 10,847,000.00

- Densité de population 388 *km*²

- Indice de développement humain : 0,48; moyenne de la région (2018) 0.71

- Inégalités des revenus: 60.2%

GINI

PIB / Habitant : 805.00 US Dollars

1.2 Ressources fiscales en Haïti

A- Structure fiscale

Impôt sur revenu	: 25%
Droit de douane	: 30%
Taxe sur CA & autres	: 30%
Autres droits	: <u>15%</u>
Total	100%

Poids par habitant

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes Totales	4,262.04	4,486.00	5,439.67	6,293.16	7,137.90
Recettes Internes	29,412.58	32,443.00	38,171.90	44,158.90	51,607.30
Recettes Douanières	14,290.17	14,109.50	18,246.40	20,984.50	22,620.06

B.- Pression fiscale

12%

13%

1.3- Potentiel fiscal

1.1.- Quelques composantes de l'environnement fiscal OU Marché de l'expert-comptable

Secteur public : 12 entreprises publiques autonomes à caractère commercial ou ayant des activités commerciales :

- 1.- AAN
- 2.- APN
- 3.-BNC
- 4.-Banque Populaire Haïtienne «BPH»
- 5.-DINEPA
- 6.-EDH
- 7.-EPPLS
- 8.-ONA
- 9.-OFATMA
- 10.-OFNAC
- 11.-PRESSES NATIONALES
- 12.- SEMANAHI (802 Navires immatriculés)
- 13.-SONAPI
- 14.-TELECO
- 15.-TNH
- 16.- RNH

Autres organismes publics administratifs : FAES, BMPAD...

84,000 Fonctionnaires et Contractuels

Dix Banques dont 9 commerciales et la BRH

500 importateurs potentiels

650 ONG ,sous contrôle de l'UCAONG

Nombre d'écoles Privées : 169

Centres d'enseignement supérieur Privé : 58

Pharmacies : 201 (MSPP 2013-2014)

Partis politiques : 200

DGC : 489 = 500 ENTREPRISES

II- Pour une fiscalité inclusive génératrice de croissance

A- Mesures Légales

- 1.- Modalités plus souples d'imposition des MPE (Micro et Petites entreprises)
- 2.- Etablissement d'un régime forfaitaire simplifié pour les opérateurs du secteur transport, propriétaire d'un véhicule
- 3.- définition d'un statut fiscal pour l'entrepreneur agricole
- 4.- Incitation à la distribution des dividendes dans les sociétés contrôlées par les Haïtiens, en atténuant
- 5.- Réaménagement de l'imposition des personnes physiques, en fonction de l'inflation (13% en juillet 2018) un nouveau barème reflétant la réalité économique s'impose
- 6.- Etablissement du droit de fermage en fonction des classes de commune et partage des recettes avec les communes
- 7.- Créer un impôt sur les propriétés non bâties
- 8- Signer des conventions d'échange d'informations avec les pays ayant une firme communauté Haïtienne.
- 9- Intégrer le forum mondial et le groupe des Inspections des impôts sans frontières.
- 10- Légiférer sur l'amnistie et la criminalisation de la fraude fiscale

B- Mesures Administratives

- 1- mise en application du décret modifiant la loi du 15 juillet 1996 portant création d'une prime dénommée part de saisie payable aux indicateurs d'infraction douanière)
- 2- Rupture avec la pratique d'insertion des modifications des lois fiscales directement dans le corps du budget à présenter sous le format d'un budget programme.
- 3- Divulgence des procédures d'application ou d'interprétation des lois et clarification de la terminologie du droit fiscal.
 - 4- Professionnalisation et Responsabilisation des agents du fisc. (code de déontologie et statut particulier).
- 5- Amélioration des relations entre l'Administration Centrale, les Mairies et les Organisations Socio-Professionnelles.
- 6- Exploitation en temps réel des données de la Douane par la DGI.

7.- Porter les institutions publiques (dépot de rapports financiers **audités** à la DGI) et les fonctionnaires à remplir leurs obligations fiscales

8- Constitution de la base de données centralisée (Fichier Central), à fins fiscales, à partir des informations en provenance de l'Administration Générale des Douanes - Direction du Trésor du MEF - Commission Nationale de Passation des Marchés Publics (CNMP) - Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) - Banque de la République d'Haïti (BRH) - autres Institutions Publiques (APN,-AAN- DINEPA - ONA - OFATMA - BNC - FAES- BMPAD . Institutions Internationales pour les revenus distribués aux agents économiques en Haïti - Direction Générale des Impôts (Taxe de première immatriculation - Taxe sur Billets d'Avion - Droit d'enregistrement (contrats, cession des propriétés - hypothèques- jugements- donations - usufruits...).

9.- Evaluation du patrimoine de l'Etat

Conclusion

Fiscalité non inclusive ou complaisance fiscale et croissance inclusive sont deux voies parallèles . Les Etats modernes sont dans l'obligation d'utiliser les politiques publiques axées sur la bonne gouvernance et la transparence génératrices de bien-être pour tous. C'est ce qui justifie le contrat entre le citoyen et la nation.

Merci